



Renouvelez vos pièces d'identité avant l'été !

NOTICIA

Sábado, 21 de febrero de 2026

Renouvelez vos pièces d'identité avant l'été !

Avant de réserver vos prochaines vacances, pensez vérifier la validité de vos pièces d'identité afin d'éviter toute mauvaise surprise le jour de votre départ !



Il est recommandé d'anticiper vos démarches : la délivrance d'un passeport ou carte d'identité est en moyenne de quatre à cinq semaines. Comment renouveler sa pièce d'identité (carte d'identité / passeport) ?

- Complétez et imprimez la pré-demande disponible sur le site du gouvernement : ants.gouv.fr
- Déposez votre dossier en prenant obligatoirement rendez-vous en ligne sur l'espace citoyen ou par téléphone 01 34 58 50 00.

Depuis 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. De plus, si votre CNI est perimée, sachez qu'elle reste valable sur le territoire français 5 ans après la date d'expiration pour prouver votre identité.